



Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
23

Conseillers
en fonction :
23

Conseillers présents :
21

Date d'envoi de la
convocation :
27 mars 2026

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 31 mars 2026

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire
Secrétaire de séance : Mme Cindy STURGES

Présents :

Mme Laure ARZ ; Mme Christelle BARTHEL ; Mme Audrey BECKER ; M. Guillaume BERNEZ ; Mme Laura BETTENFELD ; M. Eric BITTLER ; M. Eric BOILEAU ; Mme Patricia FAGNONI ; M. Bruno FREUDL ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; M. Etienne LOGNON ; M. Cyril NEIS ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Armelle REISER-LAGRUE ; Mme Sabine RONGVAUX ; M. Arthur SEVRAIN ; M. Patrick SILOV TEPIC ; Mme STURGES Cindy ; Mme Marie WUJEK ; M. Benoît ZIMMERMANN

Absents excusés :

Mme Régine GRESSET (donne procuration à Mme Christelle BARTHEL)
M. Romain PETIT (donne procuration à M. Luc GIAMBERINI)

Absents non-excusés :

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 057-215701558-20260331-DCM18_2026-DE



DCM N°18-2026 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'EPLFPA pour l'organisation du « Printemps d'Urville 2026 »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'EPLFPA de Metz Courcelles-Chaussy a repris depuis 2024 l'organisation du « Printemps d'Urville » sur le site du Campus ;

Considérant la demande de subvention formulée par l'EPLFPA de Metz Courcelles-Chaussy ;

Considérant la renommée et l'attractivité de cette manifestation sur le territoire communal ;

Entendu l'exposé suivant :

Depuis 2024, l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Metz Courcelles-Chaussy a repris l'organisation, sur le site de son Campus, du « Printemps d'Urville ».

Au fil des années, cette fête des plantes s'est imposée comme l'un des rendez-vous majeurs de l'horticulture dans le Grand Est, attirant passionnés et amateurs des jardins dans les allées du parc du château d'Urville.

En 2025, cette manifestation a attiré plus de 4 500 visiteurs.

La 18ème édition du « Printemps d'Urville » se déroulera le 30 et 31 mai 2026 avec une ouverture de 9h à 17h chaque jour.

Cette année, l'objectif de l'organisateur est de tendre vers 5 000 visiteurs, avec la volonté de chercher de nouveaux exposants pépiniéristes-horticulteurs et en développant des animations sur ces deux jours de fête.

La Commune souhaite continuer à soutenir cette manifestation d'envergure à travers l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

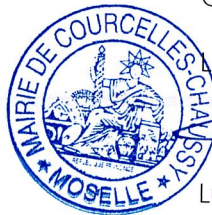
Il est proposé de reconduire la contribution de la Commune en 2026, à hauteur de 3 000 € (comme en 2024 et 2025), pour l'organisation de l'édition 2026 du « Printemps d'Urville ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Metz Courcelles-Chaussy, au titre l'organisation de la manifestation « Printemps d'Urville 2026, 18^{ème} édition ».

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSEY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,



COURCELLES-CHAUSSEY, le 1^{er} avril 2026

Le Maire,

Luc GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr